

Un accompagnement  
pour votre projet professionnel,  
une aide financière pendant vos études ?

**CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR  
AVEC LE CESP\***



[www.cesp.sante.gouv.fr](http://www.cesp.sante.gouv.fr)

► POUR LES ÉTUDIANTS (À PARTIR DE LA 2<sup>e</sup> ANNEE) ET LES INTERNES EN **MÉDECINE**  
► POUR LES ÉTUDIANTS EN **ODONTOLOGIE**



# Présentation du Contrat d'Engagement de Service Public.

**Samedi 17 février 2018**  
**Journée porte ouverte**  
**Faculté de Médecine de Tours**



# Les objectifs de ce dispositif

- Assurer une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire.
- Fidéliser les jeunes médecins dans les spécialités et des zones d'exercice fragiles ou la continuité des soins est menacée.
- Garantir à tous l'accès aux soins.



# Le principe

**Le CESP ouvre droit au versement d'une allocation mensuelle imposable de 1 200 euros (1 106 euros net) pendant les études de médecine ainsi qu'à un suivi individualisé jusqu'à l'installation.**

**En contrepartie, les signataires s'engagent à exercer leurs fonctions, dans des zones identifiées par les Agences Régionales de Santé où l'offre médicale fait défaut. Ces fonctions doivent être exercées pour une durée égale à celle durant laquelle ils ont perçu cette allocation avec un minimum de 2 ans d'engagement.**



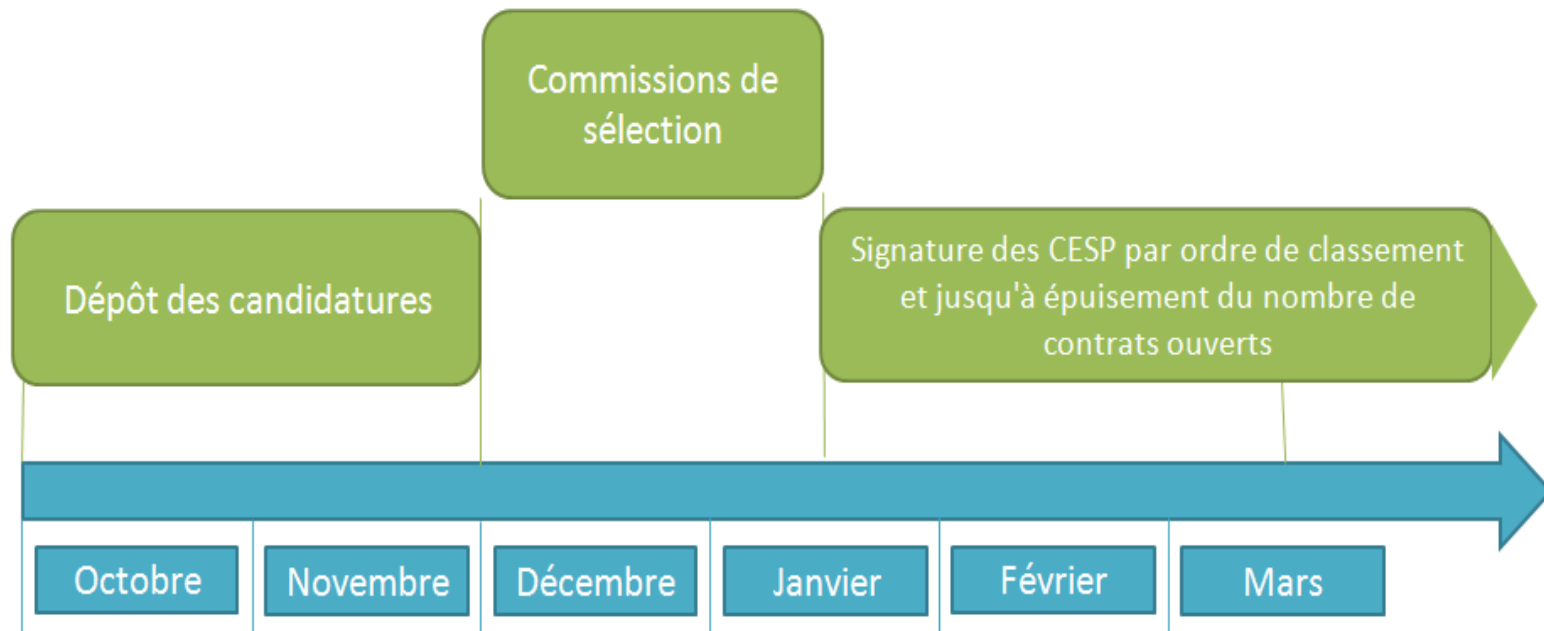
# Qui peut souscrire un CESP?

- Les étudiants en médecine, dès la 2<sup>ème</sup> année des études médicales jusqu'à l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine.
- Les internes en médecine, à tous les stades de leur 3<sup>ème</sup> cycle.



# Procédure pour souscrire un CESP?

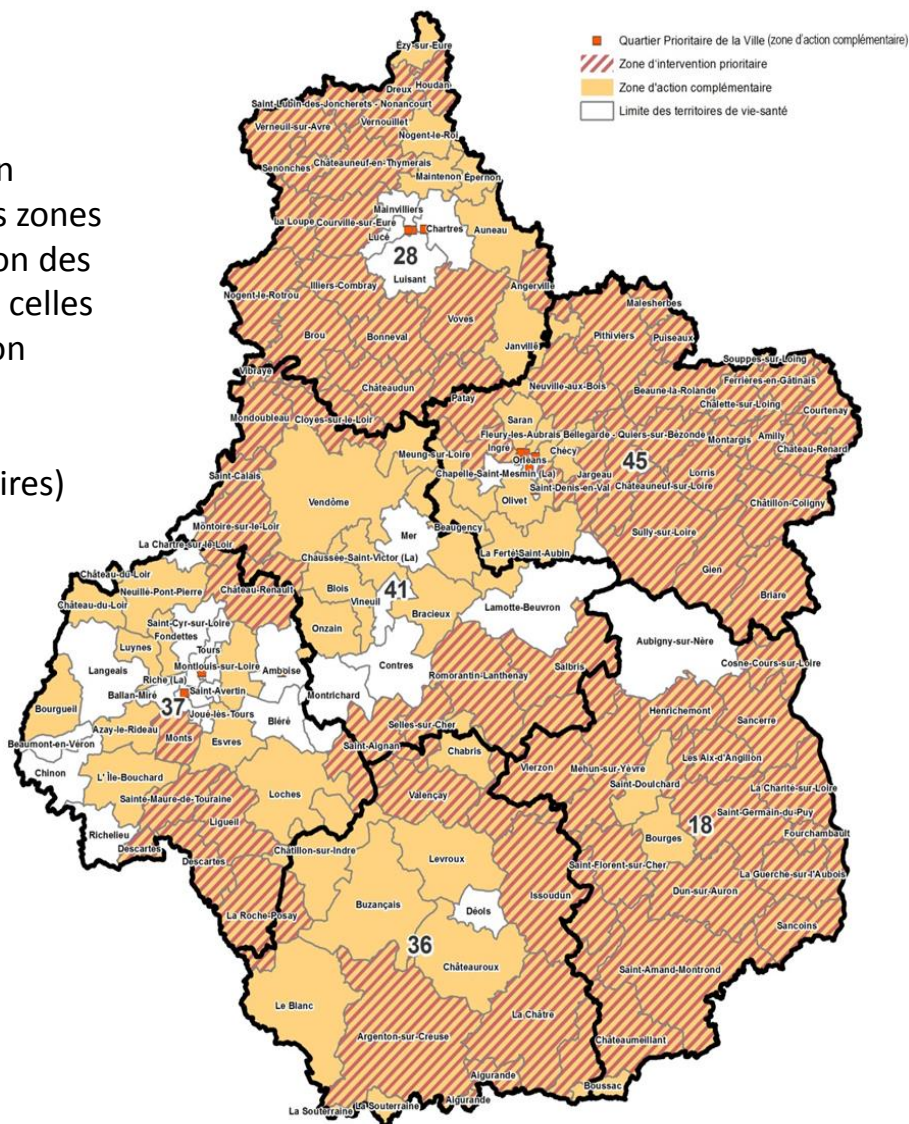
Planning indicatif de la procédure CESP sur une année universitaire



# Cartographie des zones d'installation éligibles au dispositif

Zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession de médecin, en région Centre-Val de Loire  
Identification des zones d'intervention prioritaire et des zones d'action complémentaire

Pour information actuellement en région Centre Val de Loire, les zones permettant l'installation des titulaires de CESP sont celles en beige (zones d'action complémentaire) et en hachuré (zones d'intervention prioritaires)



# Bilan des contrats d'engagements de service public

**Contrats signés depuis 2010 en Centre val de Loire : 86, dont :**

- 66 en cours de formation (étudiants ou internes)

*Répartition entre les spécialités*

Anesthésie-Réanimation	3
Ophtalmologie	2
Psychiatrie	8
Dermatologie	2
Médecine d'urgence	1
Médecine physique et de réadaptation	1
Pédiatrie	3
Cardiologie	1
médecine générale	45
Total	66

- 16 installés ( 3 venant d'une autre région) dont :
  - 4 psychiatres (3 au CH de Bonneval et 1 au CH de Fleury les Aubrais)
  - 2 pédiatres (CH de Bourges et CHR d'Orléans)
  - 1 ophtalmologue (CH de Blois)
  - 9 médecins généralistes installés en libéral dont 8 en MSP



# Pour plus d'informations...

- Le portail d'accompagnement des professionnels de santé

[www.centre.paps.sante.fr](http://www.centre.paps.sante.fr)

## Les référents à l'Agence Régionale de Santé

- Madame Vanessa LEGER (CESP) 02.38.77.39.46

[vanessa.leger@ars.sante.fr](mailto:vanessa.leger@ars.sante.fr)

- Madame Florence GUERRIER (Installation) 02.38.77.31.67

[florence.guerrier@ars.sante.fr](mailto:florence.guerrier@ars.sante.fr)

